

Siège Social

213, cours Victor Hugo
33323 BEGLES Cedex

Tél. +33 (0)5 56 49 42 65

contact@valorem-energie.com

www.valorem-energie.com

Lieu : Brocas (40)

Date : 23/11/21

Rédacteur : Thomas Di Franco (Valorem)

Sujet : compte rendu - Comité de suivi du Projet de Ferme Agrivoltaïque sur la Commune de Brocas

Présents :

Sandrine Lebois (CACG/Visio)

Hervé Suppi (Propriétaire/exploitant à Brocas)

Michel Garbage (chargé de mission Pôle EnR DDTM Landes)

Bruno Lacrampe (Directeur SAFER Landes)

Thomas Mivielle (Chargé de mission Chambre d'Agriculture des Landes)

Jeremy Bernadet (Conseiller Municipal à la Mairie de Brocas)

Thomas Di Franco (Chef de Projet Valorem)

1/ Tout de table

Suite à une question de Bruno Lacrampe (BL), Thomas Di Franco (TDF) précise que le Comité de Suivi est un comité ouvert au territoire. Sur ce premier, la quasi-totalité des sollicités ont répondu présent, hormis une association locale qui souhaite s'impliquer plus tard et la CCCHL qui n'était pas disponible.

2/ Présentation du projet

TDF présente le projet via le PPT joint au compte rendu.

BL précise qu'il suit le projet avec intérêt depuis que la vente a été assurée par la SAFER en 2018.

Sur les études environnementales et agricoles, TDF précise qu'elles seront publiques d'ici quelques mois afin que tout le monde en ait connaissance.

Sur le volet environnemental, TDF précise que les zones humides seront évitées par le projet PV mais pourront entrer en culture.

3/ Projet agricole :

BL précise que l'agrivoltaïsme va « dans le sens de l'évolution de l'agriculture » et que la SAFER suit l'évolution du projet agricole avec intérêt

Les intervenants souhaitent être mis en position de consultation et de « facilitateur » (MG) sur le projet. Les arguments justifiant le projet doivent être consolidés pour les passages en CDPENAF.

MG précise que le terme « entre les panneaux » doit être abandonné au profit de « sous les panneaux » dans un souhait de maximisation de la SAU à mettre à profit les zones d'ombre pour certaines cultures.



Hervé Suppi (HS) souhaite très rapidement réaliser des essais concernant certaines cultures innovantes sur sa parcelle.

HS : son souhait est d'impliquer des salariés de son exploitation sur le projet en leur proposant un modèle coopératif (SCOP ? CCOP ? à définir). Le choix des cultures doit être innovant mais en cohérence avec le marché pour ne pas mettre en danger l'exploitation. Le projet agrivoltaïque est un outil qui permet d'envisager sereinement une transition agricole tout en finançant de nouveaux investissements.

TDF précise qu'un démonstrateur agriPV est en cours de développement chez VALOREM et que les cultures seront aussi implantées pour vérifier la compatibilité agrivoltaïque. Les intervenants souhaitent avoir plus d'infos sur le démonstrateur (à envoyer par TDF).

4/ L'agrivoltaïsme dans les Landes

MG précise que les services de l'état travaillent sur un positionnement concernant l'agrivoltaïsme dans les Landes. Plusieurs principes sont déjà évoqués :

Proportionnalité (pour la filière avicole) pas seulement : respecter une proportionnalité entre zones d'ombrage apportées par les panneaux et (surface totale des parcours pour rentrer dans les cahiers des charges des labels ce n'est qu'un exemple) et les besoins de la production agricole : animaux, végétaux.

Pérennité : Pérenniser le projet agricole. Il est évoqué de démanteler la centrale si l'activité agricole disparaît, mesure extrêmement restrictive

Synergie : comment les panneaux interviennent dans le processus, est-ce qu'ils rendent un service direct à l'agriculture ?

Expérimentation : autoriser des projets sur lesquels on a des retours, ou bien constituer des expérimentations

Cohérence globale

Intégration territoriale

Paysage

....

Ces principes sont en phase de test et vont vraisemblablement évoluer. Ceux-ci doivent évoluer pour être « vertueux sans être trop restrictifs ».

Le projet serait d'intégrer ces principes dans la charte de la CDPENAF selon MG.

L'agriculteur devra être sécurisé dans sa production, les services de l'état et la profession agricole attendront une combinaison production/qualité équivalente à l'état initial (le terme équivalent sera à préciser : augmentation de qualité mais baisse de la production ? mêmes marges à l'hectare ?).

En conclusion « tout est à inventer » concernant l'agrivoltaïsme dans les Landes, un cadre est attendu pour permettre aux Landes de garder son image de territoire attractif.

5/ A venir

Ateliers de co-construction en janvier 2022 sur le territoire, notamment en incluant des exploitants intéressés par le projet

Comité de Suivi en Mars 2022 pour la remise des études environnementales et les premières implantations

Permanence en Mairie le 20 janvier 2022 de 9h à 12h pour répondre aux questions des riverains

Site internet : <https://ferme-agrivoltaique-brocas.fr/le-projet-solaire/>